

**Annexe au certificat d'accréditation
N°. 5/004
Selon la norme : ISO/CEI 17065:2012**

Organisme :

LC Luxcontrol asbl

1, avenue des Terres Rouges

L-4004 Esch-sur-Alzette

**Version de l'annexe technique : 01
du 29 avril 2019**

Date d'émission du certificat d'accréditation : 29 avril 2019

Date de validité du certificat d'accréditation : 29 avril 2024

Document approuvé par :



Dominique Ferrand
Chef de département de l'OLAS



**OFFICE LUXEMBOURGEOIS
D'ACCREDITATION ET DE
SURVEILLANCE**

Organisme : LC Luxcontrol asbl	norme : ISO/CEI 17065
Contact : GEIGER Ralf / RAGOT-VANCON Fanny	n° d'accréditation : 5/004
Rue : 1, Avenue des Terres Rouges	version : 01
Ville : L-4004 Esch-sur-Alzette	
Pays : Luxembourg	
Téléphone : +352 54 70 51 - 240	
Fax : +352 54 04 48	
e-mail : geiger@luxcontrol.com ou fanny.ragot@luxcontrol.com	

Portée d'accréditation d'un organisme de certification de produits

Produits ou groupes de matériaux	Référentiels
	normes, textes réglementaires, directives européennes (+ modules, annexes, articles si applicable)
Domaine général : PRO1 – Certification de produits industriels	
Domaine technique : PRO1.1 – Ascenseurs	
PRO1.1 – Ascenseurs	Règlement grand-ducal du 11 juin 2010 : modifiant le règlement grand-ducal du 24 août 1968 relatif aux prescriptions de sécurité pour les pistolets de scellement, les cartouches et les pointes; modifiant le règlement grand-ducal du 25 octobre 1999 relatif aux ascenseurs; abrogeant le règlement grand-ducal modifié du 8 janvier 1992 relatif aux machines Loi du 27 mai 2016 concernant les ascenseurs et les composants de sécurité pour ascenseurs et modifiant la loi modifiée du 15 décembre 2010 relative à la sécurité des jouets Directive 2014/33/UE : ▪ Annexe V : Inspection finale ▪ Annexe VIII : Vérification à l'unité EN 81-1/2 EN 81-20/50
Domaine technique : PRO1.4 – Equipements sous pression	
PRO1.4.1 – Equipements sous pression	Loi du 27 juin 2016 concernant la mise à disposition sur le marché des équipements sous pression, selon :

Produits ou groupes de matériaux	Référentiels
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Module A2 : contrôle interne de la fabrication et contrôles supervisés de l'équipement à des intervalles aléatoires ▪ Module B : examen UE de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Type de fabrication ○ Type de conception ▪ Module C2 : conformité au type ▪ Module D, D1 : assurance qualité du procédé de fabrication ▪ Module E, E1 : assurance qualité produits ▪ Module F : vérification de l'équipement sous pressions ▪ Module G : vérification à l'unité ▪ Module H : assurance complète de qualité ▪ Module H1 : assurance qualité complète avec contrôle de la conception et surveillance particulière de la vérification finale <ul style="list-style-type: none"> EN 13445 EN 13480 EN 12952 EN 12953 AD 2000
Récipients à pression simples	<p>EN 286 Loi du 27 juin 2016 concernant la mise à disposition sur le marché des récipients à pression simples</p>